

## CHAPITRE VI

# LE POIDS DES LOBBIES PHARMACEUTIQUES

*« La politique du médicament est inféodée aux lobbies pharmaceutiques »*

Rapport de la Cour des comptes, 2001

Nous vivons dans un monde curieux et pour le moins paradoxal.

Ainsi, la Cour des comptes française reconnaît-elle, dans son rapport sur le budget de la sécurité sociale en 2001, que *« la politique du médicament est inféodée aux lobbies pharmaceutiques »*, tandis que *« la formation et l'information des médecins sont assurées par ces mêmes laboratoires pharmaceutiques »*. Faisant suite à l'affaire du Vioxx, une commission d'enquête présidée par le sénateur Autain en était arrivée en 2006 aux mêmes conclusions.

De son côté, le professeur Michel le Duff, chef du service de Pharmacie du CHU de Rennes et directeur du centre régional d'information sur le médicament (C.r.i.m), confirme l'éthique très particulière des laboratoires en matière de transparence et d'information : *« Il y a bien une obligation légale d'informer les médecins de l'ensemble des données « officielles » communiquées à l'Agence de sécurité sanitaire des médicaments avant la commercialisation. Mais on estime que les labos ne communiquent que 1 % de leurs données. En outre, l'information légale est très marginale. Les contre-indications sont inscrites pour respecter la législation. Mais elles sont peu lisibles : écrites en petits caractères, à la fin de la notice. Et souvent, elles renvoient elles-mêmes à d'autres notices. Les médecins ou pharmaciens disposent seulement des indications que les laboratoires s'arrangent à mettre en valeur dans l'autorisation de mise sur le marché. »* (Ouest France, 5 novembre 2001)

Mais, dès qu'une menace de pandémie apparaît, l'OMS et les autorités sanitaires occidentales se tournent vers ces mêmes laboratoires, leur accordant une confiance « aveugle » pour en faire des acteurs incontournables de cette crise aviaire.

Nos autorités ne peuvent pourtant ignorer l'éthique très particulière présidant à la mise en œuvre des molécules, aux essais cliniques et au marketing de ces mêmes laboratoires pharmaceutiques.

Elles ont tout simplement oublié les scandales récents du Vioxx®, du Prozac®, des Statines, des hormones de croissance, du vaccin hépatite B, du Régent® – qui ne disposait pas

d'Autorisation de Mise sur le Marché, son absence de toxicité n'ayant donc pas été recherchée – et ceux plus anciens de l'Isoméride®, du Distilbène® (pour lequel le laboratoire a été condamné en octobre 2006 par la justice française à verser 350 000 euros à la famille d'une personne décédée d'un cancer après que sa mère ait reçu ce produit pendant la grossesse...), ou encore de la Thalidomide® (réutilisée trente ans plus tard, malgré sa neurotoxicité, pour l'éradication du varron chez les bovins, ainsi que contre certains cancers).

Ont-elles également oublié le dernier trimestre de l'année 2004, noir pour le secteur pharmaceutique? Le retrait « volontaire » du Vioxx® par la firme pharmaceutique américaine MSD, en septembre, sera suivi de l'arrêt immédiat, en décembre, du Cerebrex® du groupe pharmaceutique Pfizer, alors que, pendant les deux mois précédents, le fabricant de cette molécule, apparentée au Vioxx®, continuait à clamer haut et fort que son produit avait une sécurité suffisante chez ses patients.

Les titres en bourse des firmes pharmaceutiques n'ont alors cessé de dégringoler et cela d'autant plus que la FDA, chargée de veiller sur la sécurité des aliments et des médicaments avant leur mise sur le marché, avait été prise à partie par certains sénateurs et a dû ainsi augmenter son niveau de vigilance.

D'autres molécules seront alors sous haute surveillance, la Naprosyne®, autre anti-inflammatoire de Roche, le Crestor®, anticholestérol d'Astra Zeneca, Arcoxia® de Merck pour l'arthrite, Serevent® de Glaxo, utilisé dans l'asthme, le Bextra®, anti-douleur de Pfizer...

Peu après, le 25 octobre 2005, la revue savante britannique *Nature* publie une enquête, révélant les liens étroits entre des chercheurs et des médecins experts du médicament d'une part, et les laboratoires pharmaceutiques d'autre part. Plus d'un tiers des 685 auteurs étudiés déclare un conflit d'intérêt potentiel avec un ou plusieurs laboratoires. Et dans 49% des cas étudiés, les recommandations qu'ils établissent, souvent au nom de sociétés savantes, pour les règles du bon usage des nouveaux médicaments, ne mentionnent jamais ces conflits d'intérêts.

Une fois le médicament autorisé, les recommandations de bon usage (doses, durée de prescription, étendue des indications et des contre-indications) du médicament, doivent être transmises aux autorités sanitaires. En France, c'est l'AFSSAPS – dont 65 à 91% des membres, selon les commissions, déclarent des liens d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique – qui produit ces recommandations. Mais aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, il suffit d'avoir une qualification professionnelle, d'être affilié par exemple à l'Association américaine du diabète ou à la Société royale de médecine britannique, et de respecter une méthodologie de base. Or ces groupes autoproclamés sont infiltrés par l'industrie à un niveau inégalé : sur 200 groupes de recommandations mondiales, déclarés en 2004 aux Etats-Unis, seuls 90 contiennent des détails sur les conflits d'intérêts de leurs auteurs et seulement 31 de ces derniers sont libres de toute influence industrielle. Plus d'un tiers des groupes comprend au moins un membre titulaire d'actions de la compagnie dont on étudie le médicament. Or, pour Bruce Fye (Mayo Clinic, Rochester, Minnesota), les médecins sont influencés directement par ce type de recommandation qui a un effet direct sur les ventes et donc sur les indices boursiers des laboratoires.

Selon Jim Giles, auteur de l'enquête, 70% des groupes d'experts en question sont touchés par ce phénomène. Précisons qu'en France, l'AFSSAPS peut maintenant être court-circuitée par l'Agence européenne du médicament, qui est souveraine au sein de la communauté européenne, mais qui subit également l'influence des lobbies pharmaceutiques.

Le Pr. Robin Weiss, directeur de l'Institut de recherche sur le cancer de Grande-Bretagne, confirme en tous points ce « secret de polichinelle » lorsqu'il déclare : « *Une grande partie du corps médical est devenue à tel point l'obligée de l'industrie pharmaceutique, que l'évaluation des médicaments en est à présent aléatoire. Il est difficile de servir deux maîtres, je ne comprends pas comment la plupart de mes confrères s'y prennent. [...] Il y a trop d'argent en*

*jeu dans tout cela, notre jugement est influencé par les cours de la bourse. »*

Le reportage télévisé « Les médicamenteurs », paru sur la 5 en juin 2009, confirme totalement cette mainmise des laboratoires-menteurs sur le marché des médicaments.

A cela s'ajoute le lobbying efficace – directement ou par l'intermédiaire de leur famille – sur certains hommes politiques, certains hauts fonctionnaires parmi les plus influents, au niveau des Etats, comme de l'OMS ou de la communauté européenne.

## **Les médicamenteurs**

### **L'affaire du Vioxx®... exemplaire parmi d'autres**

Le 30 septembre 2004, la firme Merck retire du marché son anti-inflammatoire vedette, le Vioxx®, après que des essais cliniques à long terme eurent montré qu'il multipliait par deux le risque d'accidents vasculaires, chez les patients à qui il avait été prescrit pendant plus de dix-huit mois.

*Le Figaro* du 25 janvier 2005 nous informait, sous la plume du Dr Martine Perez, que, selon l'expert de la FDA David Graham, cet anti-inflammatoire aurait été à l'origine de 88 000 à 140 000 cas d'atteintes coronariennes aux États-Unis, depuis 1999. Ces résultats, déjà présentés succinctement lors d'un congrès à Bordeaux en août 2004, puis dans leurs grandes lignes par la FDA, venaient d'être publiés dans le détail sur le site Internet de la revue médicale britannique *The Lancet*. Ceci valut au PDG de Merck de figurer en tête du palmarès des « pires patrons de l'année 2004 », établi début janvier par *Business Week*.

Quelque temps auparavant, ce même David Graham avait déjà mis en cause le manque de transparence de la FDA, lors des décisions d'autorisation des nouvelles molécules, prononcées par son organisme de tutelle. Selon le *Wall Street Journal* du 7 Février 2004, des documents émanant du groupe américain Merck montrent qu'un comité étudiant la sécurité du Vioxx® disposait de données préliminaires, permettant de penser que les utilisateurs de cet anti-inflammatoire pouvaient être exposés à un risque accru de problèmes cardiaques, après un délai de seulement quatre mois. Des données importantes, ainsi que trois accidents cardiaques, avaient d'ailleurs été effacés d'une étude clinique avant sa publication en 2000 dans le *New England Journal of Medicine*.

En août 2005, un jury texan condamna Merck à verser 253,4 millions de dollars à la veuve d'un homme décédé après avoir pris du Vioxx®. Le tribunal fédéral d'Angleton condamna Merck pour vente d'un produit défectueux, négligence et malveillance. Cette décision en première instance représente une défaite importante pour le groupe, dans une procédure qui pourrait durer de longues années. Merck a, bien évidemment, immédiatement fait appel de cette décision.

4 200 autres plaintes furent déposées contre Merck aux Etats-Unis à cause du Vioxx®. Des poursuites furent également engagées contre la multinationale au Canada, en Europe, au Brésil, en Australie et en Israël. Selon une étude fédérale américaine, le Vioxx® aurait ainsi provoqué plus de 27 785 morts par accident cardiaque aux Etats-Unis, depuis sa mise sur le marché en 1999.

### **Celle du Prozac®...**

Qualifié de pilule du bonheur, le Prozac® a été prescrit pendant une bonne dizaine d'années, à plus de 50 millions de personnes dans le monde, pour le plus grand bonheur de son fabricant, la société Eli Lilly. Entré sur le marché en France en 1989, deux ans après sa mise en vente aux Etats Unis, la part de marché du Prozac® était déjà de 20% sur le marché des antidépresseurs, ce qui en fait le médicament de ce type le plus prescrit dans le pays. En 1997, il s'en vendait 900 000 boîtes par mois.

Mais en décembre 2004, le *British Medical Journal* (BMJ) reçut des documents internes de la société Eli Lilly, semblant établir un lien entre l'antidépresseur Prozac® et des passages à l'acte violents ou suicidaires. Ces documents suggèrent que, depuis les années 1980, le laboratoire Lilly était au courant d'effets préoccupants de la fluoxétine (principe actif du Prozac®) et chercha à les minimiser. L'un de ces documents, daté du 8 novembre 1988, concerne les modifications comportementales et émotionnelles dues au médicament et notées lors d'essais cliniques. Ces dernières manifestations ont été signalées par « 38% des patients » sous Prozac®, contre 19% pour les personnes sous placebo (substance inactive), ce qui fait « 19% attribuables à la fluoxétine » selon le BMJ, repris par *Le Figaro* du 3 janvier 2005.

Il y aurait ainsi deux fois plus de suicides sous Prozac® que sous placebo, sans oublier les passages à l'acte violents avec homicides, qui ont valu au laboratoire Lilly de passer des accords avec les parties civiles, afin d'éviter de nombreux procès aux Etats-Unis. De tels homicides, parfois très médiatisés, comme celui de l'hôtel de ville de Vincennes, ont également eu lieu en France, mais le Prozac® n'a jamais été mis en cause officiellement, malgré les informations transmises à la justice.

La FDA n'avait évidemment pas eu ces données alors qu'elle étudiait le dossier d'autorisation du Prozac® en 1989. Elle ne les reçut que seize ans plus tard... Avec un aplomb propre aux pires menteurs, Eli Lilly persiste pourtant à affirmer qu'il « a systématiquement fourni aux autorités du médicament du monde entier, les résultats de ses essais cliniques et les enquêtes de surveillance menées après la mise sur le marché du produit, y compris celles concernant la fluoxétine ».

### **Du Deroxat®...**

Autre antidépresseur célèbre, le Deroxat® a fait l'objet d'un procès retentissant en juin 2001. En 1998, après avoir pris du Deroxat® pendant deux jours, Donald Schell, 60 ans, tue sa femme, sa fille, puis sa petite-fille âgée de 9 mois, avant de retourner l'arme contre lui. En étudiant le dossier médical de Donald Schell, David Healy, psychiatre irlandais et expert indépendant, découvre que « *cet homme avait déjà eu des problèmes avec le Prozac®. Pour moi, le Deroxat® est la cause de ce massacre* ».

Cet expert, à la demande de l'avocat américain de la famille des victimes, put consulter en toute légalité les rapports internes concernant le Deroxat®, au siège du géant pharmaceutique GlaxoSmithKline. Subtilité de la loi américaine, les avocats et leurs experts peuvent en effet avoir accès à toutes les informations au cours de la procédure. La justice obligea ainsi GSK à ouvrir ses archives, en Grande-Bretagne, à David Healy. « *C'était assez surprenant. Il y avait plusieurs centaines de milliers de documents, se souvient David Healy. J'avais deux jours pour les compulsur. Il y avait toujours auprès de moi des responsables du laboratoire pour me surveiller.* »

Au cours de ses recherches, au grand dam du laboratoire, David Healy trouva des documents compromettants, notamment plusieurs études scientifiques jamais publiées : 34 études cliniques, conduites sur le médicament Deroxat® avant sa commercialisation, faisaient apparaître que 25 % des patients devenaient agités pendant le traitement.

Après deux semaines de débats, le laboratoire fut condamné à verser 6,4 millions de dollars de dédommagement à la famille. Le géant pharmaceutique, après avoir fait appel de ce verdict dans un premier temps, préféra, in extremis, négocier à l'amiable. La famille retira sa plainte. Pour éviter une mauvaise publicité à son médicament vedette, GSK céda, mais le montant de la transaction est resté secret...

Les scandales ne se limitent pas à ces seuls produits. Tous les laboratoires sont concernés. Citons le Zoloft®, le Celebrex® des laboratoires Pfizer, la Ribavirine® du laboratoire Roche, largement prescrite dans le SRAS, le Di-Antalvic de Sanofi ou encore l'Aspartame de la

société Searle rachetée ensuite par Monsanto, pour lequel un certain Donald Rumsfeld joua de tout son poids politique pour que ce poison neurotoxique et mortel reçoive finalement l'autorisation de mise sur le marché de la FDA...!

## **Les pratiques délictueuses des vaccinateurs**

### **De l'OPA sur la jeunesse italienne aux contrats sans appel d'offre**

Aucun média français n'a fait état de l'OPA réussie par le laboratoire SmithKline Beecham sur la santé de la jeunesse italienne, comme de la jeunesse française en noircissant les chiffres de l'hépatite B, en minimisant les effets secondaires de la vaccination et en bonifiant les effets attendus de la vaccination.

Le Président de la firme SmithKline Beecham, qui fabrique un vaccin anti-hépatite B, avoua avoir donné à Francesco de Lorenzo, Ministre italien de la santé, 600 millions de lires, quelques mois avant que ce dernier rende la vaccination obligatoire dans son pays en 1991. Francesco de Lorenzo fut inculpé et condamné à plusieurs années de prison ferme, ainsi que Paolo Cirino Pomicino, ancien ministre du Budget et le Pr. Dulio Poggiolini, directeur de la Direction du médicament, après avoir été Président de l'Ordre des médecins, mais aussi membre influent de l'Agence européenne du Médicament. Plus d'une soixantaine d'autres membres tout puissants du ministère de la Santé ont également été condamnés pour diverses fautes graves, que le *Giornale per la protezione della salute* (n° 6, mars 1998) qualifie de « pratiques mafieuses ».

L'information fit la Une de tous les journaux italiens, puis fut reprise par un journal pharmaceutique international de langue anglaise, *Scrip*, lequel n'hésita pas à publier les montants des pots-de-vin généreusement distribués par de prestigieux laboratoires pharmaceutiques tels Glaxo – lequel s'associera par la suite avec SKB –, Pfizer, Shering et SmithKline Beecham. A lui seul, le Pr. D. Poggiolini aurait touché des sommes pharamineuses, s'élevant à plus de soixante millions de dollars. De leur côté, les laboratoires Sandoz – qui deviendront Novartis – se contentaient de mettre un hélicoptère à sa disposition.

Ces faits ont été mentionnés dans *Des lobbies contre la santé*, de Bernard Topuz et Roger Lenglet, mais la presse française s'est abstenue de parler de cet immense scandale. De telles pratiques auraient-elles été réservées à des hommes politiques italiens ?

Il semble que non, puisque selon la revue *Capital* « *L'industrie du médicament est, partout dans le monde mais surtout en France, un carrefour de trafic d'influence* ».

Le ministère français de la santé, dirigé à l'époque par Philippe Douste-Blazy qui deviendra par la suite ministre de la culture, puis des affaires étrangères, commanda ainsi, par le biais du service de la promotion à la santé, un million et demi de doses du vaccin hépatite B aux laboratoires Smithkline Beecham, payés recta quarante neuf millions de francs. Ce contrat sans appel d'offre fut signé avec le PDG de SKB, Bernard Mesuré, lequel était également directeur du syndicat national de l'industrie pharmaceutique, qui finança ensuite la campagne électorale du député Douste-Blazy !

Les Etats-Unis ne sont pas en reste. Afin de vacciner contre le charbon les 2,8 millions de personnes de son administration, le Pentagone passa ainsi un contrat, sans appel d'offre, avec un fournisseur unique, BioPort Corporation. Selon ABC News, l'Amiral William J. Crowe Jr, Président des Chefs d'Etat major sous l'administration du Président Georges Bush, le père de WW Bush, possédait 22,5 % des actions d'Intervac, ce qui lui donnait 13 % des parts de BioPort Corporation, bien qu'il n'ait pas « investi un penny » dans l'entreprise. Alors que le prix public de chaque dose s'élevait à 4,36 \$, le Pentagone a consenti à payer 10,64 \$ la dose, à raison de six doses par personne la première année...

### **La trop classique minimisation d'effets secondaires**

Lors de la campagne de vaccination lancée en 2002 en Auvergne, l'autorisation de mise sur le marché du vaccin Méningitec fut accordée par l'AFSSA, la veille du lancement de la campagne. Lors de la campagne de vaccination lancée dans trois départements du Sud-Ouest de la France, aucun appel d'offre n'a été lancé par les autorités françaises. Le vaccin de Sanofi-Pasteur, dont les effets secondaires ont été délibérément et largement minimisés, fut donc choisi arbitrairement, malgré les échecs de la vaccination lancée en Grande-Bretagne deux ans auparavant. Alors que le directeur de la santé, Lucien Abenhaïm – qui n'avait aucun lien d'intérêt avec les labos –, reprenant les chiffres mensongers du laboratoire, annonçait un accident grave pour 23 500 vaccinations, le très médiatique secrétaire d'Etat à la santé, Bernard Kouchner, avançait les chiffres fantaisistes d'un accident grave pour 350 000 à 400 000 vaccinations !

En Grande-Bretagne, alors que le Département à la santé reconnaissait officiellement une sous-notification de l'ordre de 85 à 90% dans le recensement des effets secondaires des vaccins, le quotidien britannique *The Observer* fit état du décès de 12 enfants et de plus de 16 000 accidents dans les suites de la campagne nationale de vaccination contre les méningites à méningocoque, lancée en Grande-Bretagne durant l'hiver 1999-2000. Alors que le Département de la santé faisait état d'une réduction de plus de 85% des cas de méningites après cette campagne de vaccination, *The Observer* a publiquement contredit ces chiffres officiels en avançant une réduction des cas de méningites de type C de 18%, la fréquence de ces méningites passant de 713 cas durant les huit premiers mois de 1999, à 587 cas l'année suivante, tandis que la fréquence globale des méningites à méningocoque n'était, par contre, pas abaissée. En outre, *The Observer* a révélé que quatre des experts qui avaient conseillé le gouvernement britannique pour cette campagne de vaccination, présentaient des liens d'intérêt avec les fabricants de vaccin contre la méningite, Wyeth et Chiron, soupçonnés par ailleurs d'avoir délibérément caché les réels effets secondaires du vaccin au grand public et ce, avec la complicité de fonctionnaires du gouvernement. (*The Observer*, 27 août et 3 septembre 2000)

### **Des expériences de sinistre mémoire**

En avril 2000, ce même *Observer* rendit compte des expériences réalisées par le géant pharmaceutique GlaxoSmithKline à l'Incarnation Children's Center de New York. Des enfants de 4 ans y reçurent des cocktails de médicaments, tandis que des doubles doses de vaccin contre la rougeole étaient injectés à d'autres enfants âgés de six mois. Plus de 100 orphelins et bébés furent utilisés dans 36 expérimentations.

En 2004, l'Agence américaine de protection de l'Environnement reçut 2,1 millions de dollars de l'American Chemistry Council pour mener des études sur les enfants de familles pauvres du côté de Duval en Floride. Chez ces enfants exposés pendant deux ans à des toxines connues, l'étude devait déterminer comment les produits chimiques étaient absorbés, ingérés et inhalés par ces enfants à partir de trois ans. Pour avoir participé à ces études, les parents recevaient 970 \$ et un tee-shirt !

### **Une sécurité vaccinale aléatoire**

Après avoir analysé les derniers vaccins indiens de l'OMS, Haruna Kaita, pharmacologue et doyen d'une université du Nigéria, a constaté, en mars 2005, qu'ils étaient gravement pollués par des agents de stérilisation.

Ayant dû, en raison d'une forte demande, augmenter sa capacité de production, le laboratoire Chiron dut retirer du marché, en 2004-2005, la moitié de sa production : celle-ci

était contaminée !

### **Une bévue « accidentelle » ou délibérée ...**

Fin février 2009, la compagnie pharmaceutique Baxter fut obligée de reconnaître avoir commis une erreur de fabrication qui aurait pu être dramatique : un vaccin expérimental contre le H5N1 avait été accidentellement contaminé par le virus H5N1 de la grippe aviaire.

La bévue ou l'erreur intentionnelle eut lieu au laboratoire de recherche de Baxter International à Orth-Donau, en Autriche. Le produit vaccinal contaminé, un mélange de virus saisonniers de la grippe H3N2 et de virus H5N1, lesquels n'étaient pas, paraît-il, identifiés, avait été envoyé à Avir Green Hills Biotechnology, une firme autrichienne. Des portions du mélange furent ensuite adressées à des sous-traitants en République tchèque, en Slovaquie et en Allemagne.

Injectant le mélange vaccinal à des furets, le sous-traitant tchèque ne put que constater le décès de tous les furets, alors que la seule exposition aux virus H3N2 n'est pas mortelle pour eux. Ces malheureux furets avaient reçu le virus H5N1 actif, particulièrement virulent, mais peu contagieux. En lui étant associé, le virus H3N2 – très contagieux – a donc grandement facilité cette contamination mortelle qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques si une personne avait été contaminée.

Pour le Dr Roberta Andraghetti de l'OMS, « *A ce stade-ci du processus, nous pouvons affirmer que les risques pour la santé publique et pour les professionnels ayant été mis en contact avec le virus sont à un très bas niveau. Mais, ce qui reste sans réponse, sont les circonstances de l'incident dans les installations de Baxter Orth-Donau.* » Quatre pays européens enquêtent sur place et l'OMS se tient informée sans que rien ne transpire cependant.

En réponse à une question des parlementaires, Alois Stoger, ministre autrichien de santé, avait déclaré le 20 mai qu'il s'agissait uniquement d'une infraction à la législation vétérinaire. Un docteur vétérinaire avait été envoyé au laboratoire pour une brève inspection.

Mais pour la journaliste d'investigation, Jane Burgermeister, l'erreur de Baxter est intentionnelle, dans le but de permettre à l'OMS de déclencher une pandémie de niveau 6. Le virus H1N1 n'a en effet aucun potentiel pandémique, sauf si « *les vaccinations de masse sont effectuées pour militariser la grippe sous l'apparence de protéger la population.* » On a malheureusement toutes les raisons de penser que les vaccins obligatoires seront souillés volontairement pour entraîner la mort. En référence, cette journaliste cite un vaccin contre la grippe aviaire du laboratoire Novartis, qui tua 21 sans domicile fixe en Pologne pendant l'été 2008. Pour elle, le scénario de la pandémie, avec à la baguette l'OMS et les laboratoires, s'inscrit bien dans la volonté de réduire la population mondiale.

Cette courageuse journaliste accuse ainsi l'OMS, l'ONU et plusieurs personnalités politiques hauts placés de vouloir commettre un génocide de masse. Des procédures en justice ont été lancées contre la vaccination obligatoire aux USA ainsi que contre Baxter qu'elle juge responsable d'avoir délibérément produit la grippe porcine afin d'en retirer des bénéfices.